

# UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

## ARRETE PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE N°2011/009

### ÉLECTIONS AUX TROIS CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

**Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des Universités**

**Vu** le Code de l'Éducation.

**Vu** le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

**Vu** le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'université d'Aix-Marseille, et notamment son article 4 ;

**Vu** les statuts de l'université d'Aix-Marseille approuvés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 ;

**Vu** l'arrêté rectoral n°2011/001 en date du 20 octobre 2011 portant convocation des collèges électoraux pour les élections aux trois conseils de l'université d'Aix-Marseille;

**Vu** l'arrêté rectoral n°2011/003 en date du 10 novembre 2011 portant organisation des bureaux de vote ;

**Vu** l'arrêté rectoral n°2011/008 en date du 25 novembre 2011 portant organisation des bureaux de vote ;

**Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Composition des bureaux de vote**

L'arrêté rectoral n°2011/008 en date du 25 novembre 2011 portant organisation des bureaux de vote est modifié comme suit :

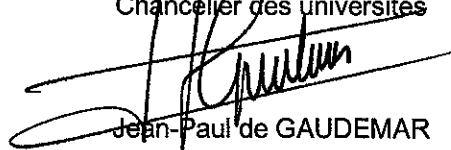
- bureau de vote Unimeca Technopôle de Château-Gombert, Marseille : remplacer Patrick BARKATE par Sylvie IMBERT au titre des assesseurs pour l'administration
- bureau de vote UFR des Sciences du sport Luminy, Marseille : supprimer André MADONNA et Eric DELLAMONICA au titre des assesseurs pour la liste CGT
- bureau de vote UFR des Sciences Luminy, Marseille : rajouter André MADONNA et Eric DELLAMONICA au titre des assesseurs pour la liste CGT
- bureau de vote Aix-Marseille I Centre St-Charles, Marseille : supprimer Djahida KERZABI au titre des assesseurs pour la liste SNASUB-FSU.

#### **Article 2 : Publication de l'arrêté**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur le site Internet du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et de chaque université.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 NOV. 2011

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

  
Jean-Paul de GAUDEMAR